

<https://www.snetap-fsu.fr/Accueil-des-eleves-a-besoin-particulier-des-urgences.html>



Accueil des élèves à besoin particulier : des urgences

- Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 22 juin 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le 9 juin dernier la [DGER](#) organisait un groupe de travail ([CNEA](#)) concernant l'accueil des élèves à besoins particuliers. Le SNETAP-[FSU](#) et la [CGT-Agri](#) étaient représentés par leurs secteurs Pédagogie et Vie scolaire et des représentants nationaux [AESH](#). Vous trouverez ci-dessous des éléments de compte rendu, le document diffusé en séance et un courrier envoyé par le SNETAP-FSU suite à ce GT.

La [DGER](#) a commencé par faire un état des lieux de la situation (effectifs d'élèves concernés, évolution, dispositifs mis en place...[VOIR DIAPORAMA](#))

Un groupe de travail pour quoi faire ?

Pour commencer, nous avons mal compris les objectifs de la réunion qui ne s'est que trop peu appuyée sur les conclusions du dernier GT (Voir CR du dernier GT sur le sujet ici). Evidemment le travail des services de la DGER a été conséquent depuis juin 2020 et le dernier GT, mais il semble que les axes de travail fixés alors n'ont pas servi de guide à l'action de l'administration. Trop de sujets restent des angles morts : lecteurs scripteurs, liste des acteurs de l'accompagnement des élèves en situation de handicap...

Si l'on peut se féliciter de la croissance du nombre d'élèves accueillis, cette inclusion des élèves semblent se faire aux dépens des personnels [AESH](#). Précarité, maintien sous le seuil de pauvreté, salaire mensuel moyen inférieur à 800 Euros, manque de formation des [AESH](#) et des enseignants...sont aussi une réalité.

La DGER nous a aussi informé qu'à la rentrée serait mis en place « mon parcours inclusif et le livret parcours inclusif. Il sera organisé en 2023 un séminaire sur l'inclusion en milieu professionnel.

Situation des personnels AESH : des urgences à régler

Nous avons de nouveau dénoncé le non respect des textes réglementaires concernant la gestion des personnels AESH : non respect des textes de la DGER sur la régularisation, non respect de la note de service sur la détermination des heures d'accompagnement mutualisé (de nombreuses [DRAAF](#) fixe des horaires 6 ou 8 heures) ; et toujours pas de nouvelle grille indiciaire alors que l'augmentation du [SMIC](#) de mai 2022 a écrasé les 2 premiers échelons.

La DGER, par l'intermédiaire de M.Feuillatre, a rappelé que pour les accompagnements mutualisés, c'est en bien en équipe de suivi que se déterminait le volume horaire de l'accompagnement. Concernant le non respect des instructions de régularisation, la [CGT AGRI](#) et le SNETAP-[FSU](#) continuent de fournir, chaque semaine, les situations individuelles problématiques.

Nous avons enfin rappelé qu'un point de gestion des AESH demeure sans solution, sans règle : Quelles sont les éléments qui guident la répartition des accompagnements par les AESH (anciennté ? [CDI](#) ?...)

AESH : un besoin essentiel en formation pour un vrai métier

Alors que nos collègues AESH n'ont toujours pas de statut (c'est là le coeur du problème) et donc qu'il n'existe pas de référentiel métier, la question de la formation des agent.es est centrale. Il faudrait ainsi des formations solides (pas seulement les 60h obligatoires), tout au long de la carrière, des ateliers d'échange de pratiques professionnelles (certains aesh étant très isolé.es). Il remonte également du terrain des besoins en pédagogie, en modalités d'accompagnement des élèves. La réflexion autour du binôme AESH-enseignant est ici indispensable. Nous avons également proposé la création d'un espace d'échange national et en région sur RESANA. Mais aussi la mise en place d'AESH référents, un par région, pour accompagner les nouveaux AESH. Enfin, la mise en place (régionalement ?) d'un vademécum d'accueil pourrait être pertinent.

La DGER a précisé que ce point de la formation était une priorité dans l'accompagnement des AESH : une expérimentation concernant la formation 60h entamée en 2020-2021 sera étendue l'an prochain (formation mixte : distanciel et présentiel).

Où l'on reparle des ULIS et des DELF

A notre demande concernant la mise en place de nouvelles classes ULIS dans l'enseignement agricole public et notre questionnaire sur les modalités à mettre en oeuvre pour accueillir dans les meilleures conditions en [CAPA](#) des jeunes issus de 3e ULIS, la DGER a rappelé la possibilité de convention entre 2 lycées pour un jeune Ulis....ce qui ne règle pas grande chose dans les faits.

Interpellée par le SNETAP-FSU, la DGER a précisé qu'une convention avec France Education International était en réflexion (enfin !). Elle permettrait aux jeunes étrangers de pouvoir passer le DELF. Pour ces élèves, l'administration réfléchit à d'autres dispositifs moins contraignants que le DELF.

A propos de la note de service concernant les aménagements d'épreuve

En l'absence des responsables du bureau des examens (période d'examens oblige...), il a été fait état par la DGER des nouveautés amenées par ce texte réglementaire. A cette occasion la DGER nous a précisé la mise en place prochaine de Plan'éval (2023), outil informatique pour organiser les examens, les [CCF](#) et anticiper les besoins (notamment) en lecteur-scripteur. S'il est clair que le nombre des aménagements épreuves est en forte croissance, cette note écrite et diffusée sans concertation soulève des questions : comment respecter les PAP, PPS pour le contrôle continu en Bac général et Bac STAV ? Les procédures sont-elles réellement simplifiées ? Le médecin de la CDAPH doit-il signer les PAP ?...

Secrétaire-Lecteur Scripteur : les difficultés restent entières

C'est un des angles morts de la question de l'évaluation des élèves à besoin particulier. Certes de nouveaux collègues se sont formés depuis juin 2020 (211 semble-t-il). Surtout tant du point de vue du nombre, que des modalités de formation, de leur rémunération ou encore de l'organisation de leur intervention, il reste de nombreux problèmes quant à la situation des secrétaires-lecteurs-scripteurs. Quid des aménagements alors que le contrôle continu intervient la certification ? Quelles sont les mesures mises en place pour valoriser les lecteurs scripteurs ? Comment faire pour que les AESH ne soient obligés de quitter l'accompagnement de jeunes dont ils ont la charge pour remplir ce rôle ?

Accueil des élèves à besoin particulier : des urgences

Bien sur lors de ce GT, nous avons rappelé notre mandat de création pour les AESH d'un corps de fonctionnaire de catégorie B qui assurera leur reconnaissance professionnelle. Le SNETAP-FSU et la CGT AGRI organiseront à la rentrée prochaine une série d'actions et de temps d'échanges concernant l'accueil des jeunes à besoins particuliers, les conditions de travail des AESH...Il y a URGENCE !

Pour la délégation CGT-AGRI et SNETAP-FSU

Perrine CRINQUETTE

Baptiste CHAUVIN

Yoann VIGNER